

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2398

4 septembre 2015

SOMMAIRE

Adainvest S.A., SPF	115060	Koala Assets Management S.A.	115071
Adventure Capital Corporation	115060	Landewyck Group Sàrl	115085
AP Genie Civil & Consulting S.à r.l.	115061	Luxembourg Investment Company 73 S.à r.l.	115066
Aral Luxembourg S.A.	115059	115066
Badger Brewin'Jake s.à r.l.	115061	Mannin Invest Holding S.à r.l.	115077
Barletta S.A.	115060	Nabi Capital GmbH SPF	115062
Beaubien Finance Limited	115069	Nabi Holding AG	115062
CarVal GCF Lux Holdings S.à r.l.	115058	NG Private Equity S.C.A. SICAR	115063
CarVal GCF Lux Sub Holdings S.à r.l.	115059	Nogal S.A.	115062
Constellation Holdings S.à r.l.	115058	Northing S.A.	115062
Coveris Finance S.à r.l.	115059	O - Luxembourg S.A.	115064
Coveris Intermediate Holdings S.à r.l.	115059	OME Investment Acquisition S.C.A.	115063
Dai Nippon International S.A.	115076	Orgo Investments S.à r.l.	115062
Edison Aviation S.A.	115058	P.C.M. S.A.	115063
Episo 3 Tree Investment Properties A S.à r.l.	115058	Ploio Securitization S.à r.l.	115064
.....	115058	Polysan S. à r.l.	115062
Eveil Santé	115061	Property Gelsenkirchen S.à r.l.	115061
Financière Daunou 11 S.A.	115065	Prospector Rig 5 Contracting Company S.à r.l.	115063
Gestions Immobilières Sigrid Pagani S.à r.l.	115065	115063
.....	115065	Prospector Rig 5 Owning Company S.à r.l. ..	115064
Ilion SPF	115059	Pyxis Immo S.A.	115064
Immobilière de Roost S.A.	115058	Reginvest UK S.à r.l.	115086
InfraVia Cypress Communications S.à r.l. ...	115065	Sofie S.à r.l.	115067
InfraVia Mediterranean Airport S.à r.l.	115065	Stetson Finance Limited	115069

CarVal GCF Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 185.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015118951/9.
(150128009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Edison Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 176.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015120075/9.
(150129514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Constellation Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 167.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2015.
Référence de publication: 2015118971/10.
(150127922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Episo 3 Tree Investment Properties A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 189.010.

Les comptes annuels pour la période du 17 juillet 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2015.
Référence de publication: 2015119131/11.
(150128566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Immobilière de Roost S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 98.216.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2015.
Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg
Référence de publication: 2015120273/14.
(150129183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

CarVal GCF Lux Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 185.828.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015118952/9.

(150128010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Coveris Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 180.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118976/10.

(150128376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Coveris Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 179.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015118977/10.

(150128704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Ilion SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 86.616.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2015

Démision de Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Nomination de FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61 096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015119319/12.

(150127800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Aral Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 5.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Par mandat

Me Nico SCHAEFFER

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2015119893/13.

(150129679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Adventure Capital Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.097.

—

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 14 juillet 2015

En date du 14 juillet 2015, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de porter le nombre d'administrateur à trois et a décidé de nommer comme nouveaux administrateurs, les personnes suivantes:

- Monsieur Romain GIRBAL, né le 06 septembre 1983 à Limoges (France), demeurant à F-78560 Le Port-Marly, 5, rue du Vieux Chemin de Marly, France;

- Monsieur Thibault LAUNAY, né le 26 juin 1989 à Lisieux (France), demeurant à F-14190 Fontaine-le-Pin, au hameau de Bray-en-Cinglais, Le Grand Jardin, France.

La durée du mandat des administrateurs nouvellement nommés est fixée à six ans et se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015119883/17.

(150129253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Adainvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.277.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue le 19 Mai 2015

- Le mandat de Mr Christoph Kossmann, résidant professionnellement à 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est reconduits comme administrateur pour une nouvelle période de 5 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

- Le mandat de Mme Rosalba Barretta, résidant professionnellement à 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est reconduits comme administrateur pour une nouvelle période de 5 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

- Le mandat de Mr François Lanners, résidant professionnellement à 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est reconduits comme administrateur pour une nouvelle période de 5 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2020.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015119880/18.

(150129374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Barletta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Petrusse.

R.C.S. Luxembourg B 120.941.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale du 30 juin 2015 a décidé de renouveler les mandats:

- des administrateurs:

M. Camille Castagné, 1, rue Pierre Federspiel, L-1512 Luxembourg,

Mme Hyam Souaidan, rue Zikrit, Metn, Liban,

M. Jean Boghossian, rue Adib Isha, 4^{ème} étage, Achrafieh, 11-2074 Beyrouth, Liban

- de l'administrateur délégué M. Camille Castagné

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *BARLETTA S.A.*

Société Anonyme

Référence de publication: 2015119924/19.

(150130185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Eveil Santé, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1918 Luxembourg, 39, rue de Laroche.
R.C.S. Luxembourg B 181.352.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015120089/10.

(150129421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

AP Genie Civil & Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4980 Reckange-sur-Mess, 119, rue Jean-Pierre Hilger.
R.C.S. Luxembourg B 121.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AP GENIE CIVIL & CONSULTING S.à r.l.

Référence de publication: 2015119892/10.

(150129572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Badger Brewin'Jake s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 77.072.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 17 JUILLET 2015.

Pour Badger Brewin'Jake s.à r.l.

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015119910/13.

(150129377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Property Gelsenkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 104.895.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 17 juillet 2015

1. Mme Urszula PRZYBYSLAWSKA a démissionné de son mandat de gérante, avec effet au 29 mai 2015.
2. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant.
3. M. Oliver THOMAS, administrateur de sociétés, né à Geilenkirchen (Allemagne) le 25 mai 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.
4. M. Sami HAJJEM, administrateur de sociétés, né à Francfort (Allemagne) le 7 décembre 1979, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Property Gelsenkirchen S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015120557/21.

(150129632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

**Nabi Capital GmbH SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Nabi Holding AG).**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 69.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015120505/9.
(150130120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Northring S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 82.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 17/07/2015.
Référence de publication: 2015120519/10.
(150129342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Polysan S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 37, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 124.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 17/07/2015.
Référence de publication: 2015120553/10.
(150129341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Orgo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 175.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Orgo Investments S.à r.l.
Un mandataire*

Référence de publication: 2015120525/11.
(150130145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Nogal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 186.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2015.

*Pour NOGAL S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme*

Référence de publication: 2015120517/14.
(150129407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

P.C.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 99.560.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015120543/9.
(150129522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

NG Private Equity S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 129.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015120510/10.
(150130066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

OME Investment Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 143.244.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg de manière extraordinaire en date du 15 juillet 2015

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société KPMG Luxembourg, Société coopérative, ayant son siège social au 39, Avenue John-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme
OME Investment S.A.
Gérant unique

Référence de publication: 2015120536/15.
(150129952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Prospector Rig 5 Contracting Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 178.375.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 1^{er} juillet 2015:

- Ancienne situation associée:
Prospector Finance II S.A. 20.000 parts sociales
- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
PROSPECTOR OFFSHORE DRILLING S.A., société anonyme, ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B153772;	20.000
TOTAL	20.000

Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Pour avis sincère et conforme
Pour Prospector Rig 5 Contracting Company S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015120561/20.
(150129224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Ploio Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 182.502.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015120551/10.

(150129849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

O - Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 169.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015120521/10.

(150129500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Pyxis Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 150.793.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015120563/14.

(150129177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Prospector Rig 5 Owning Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 165.657.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 1^{er} juillet 2015:

- Ancienne situation associée:
Prospector Finance II S.A. 20.000 parts sociales
- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
PROSPECTOR OFFSHORE DRILLING S.A., société anonyme, ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg B153772;	20.001
TOTAL	20.001

Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Pour avis sincère et conforme
Pour Prospector Rig 5 Owning Company S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015120562/20.

(150129131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Gestions Immobilières Sigrig Pagani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 79.576.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.
Jacques CASTEL
Notaire

Référence de publication: 2015121179/12.
(150131336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

**InfraVia Cypress Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. InfraVia Mediterranean Airport S.à r.l.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 189.265.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 juin 2015.
Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2015121261/13.
(150131278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Financière Daunou 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 124.312.

I. Lors de l'assemblée générale tenue en date du 7 avril 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- David Richy, avec adresse professionnelle au 43-45, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- Mathieu Paillat, avec adresse au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de ERNST & YOUNG S.A., avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

II. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 22 mai 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

3. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- David Richy, avec adresse professionnelle au 43-45, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- Mathieu Paillat, avec adresse au 232, rue de Rivoli, 75001 Paris, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

4. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Référence de publication: 2015121112/29.
(150130176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Luxembourg Investment Company 73 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.729.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 10 juillet 2015

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 10 juillet 2015, l'associé Partners Group Blue Lines IC Limited a transféré les parts suivantes le 9 juillet 2015:

- 46 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Amitim Fund II, L.P. Inc., une limited company, existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1792, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey;

- 10 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group Direct Investments 2012 (USD) ABC, L.P., une limited partnership existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1860, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey;

- 39 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group Direct Investments 2012 (USD) K, L.P., une limited partnership existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1972, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey; et

- 134 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group Barrier Reef, L.P., une limited partnership existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1500, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey.

En cette même date, l'associé Partners Group Direct Investments 2012 (EUR), L.P. Inc. a transféré 568 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group Barrier Reef, L.P., une limited partnership existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1500, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey.

En cette même date, l'associé Win Alt IC Limited a transféré 151 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group Barrier Reef, L.P., une limited partnership existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1500, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey.

En cette même date, l'associé P3 New IC Limited a transféré 38 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group Barrier Reef, L.P., une limited partnership existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1500, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey.

En cette même date, l'associé Partners Group European Small and Mid-Cap Buyout 2011, L.P. Inc. a transféré 30 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group Barrier Reef, L.P., une limited partnership existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1500, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey.

En cette même date, l'associé MMC Private Markets, L.P. Inc. a transféré 38 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group Barrier Reef, L.P., une limited partnership existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1500, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey.

En cette même date, l'associé Partners Group Global Value 2014, LP. Inc. a transféré 38 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group Barrier Reef, L.P., une limited partnership existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1500, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey.

En cette même date, l'associé Vega Invest (Guernsey) Limited a transféré 30 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group Barrier Reef, L.P., une limited partnership existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1500, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey.

En cette même date, l'associé San Bernardino County Employees Retirement Association a transféré 38 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group Barrier Reef, L.P., une limited partnership existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1500, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey.

En cette même date, l'associé Partners Group (Italy) Global Value 2014 a transféré 15 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group Barrier Reef, L.P., une limited partnership existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1500, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey.

En cette même date, l'associé SEDCO Partners Group Opportunities Fund, LP. a transféré 75 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group Barrier Reef, L.P., une limited partnership existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1500, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey.

En cette même date, l'associé Partners Group Global Value 2014 (EUR) S.C.A., SICAR a transféré 52 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group Barrier Reef, L.P., une limited partnership existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1500, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey.

En cette même date, l'associé Partners Group Global Value SICAV a transféré 98 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune à la société Partners Group Barrier Reef, L.P., une limited partnership existante sous les lois de Guernesey et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1500, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, GY1 1BT St Peter Port, Guernesey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015121341/75.

(150130291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Sofie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 125.290.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the third day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The private limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg “Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à r.l.”, established and having its registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 100758,

here represented by Ms. Radia TADDRART, employee, residing professionally in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) “Sofie S.à r.l.”, established and having its registered office in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 125290, (the “Company”), has been incorporated pursuant to a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), on March 9, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 906 of May 18, 2007,

and that the articles of association (the “Articles”) have not been amended since;

2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) corporate units with a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR) each;

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the corporate units of the Company (the “Sole Partner”);

4) That the Sole Partner declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Partner of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, it irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Partner declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

- 9) That the Sole Partner declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;
- 10) That the Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company shall be cancelled;
- 11) That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of its assignment;
- 12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes, inscrite au du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, section B, sous le numéro 100758,

ici représentée par Mademoiselle Radia TADDRART, employée, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Sofie S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125290, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 906 du 18 mai 2007,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés;

- 11) Que décharge pleine et entière est donnée à la gérante pour l'exécution de son mandat;
 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. TADDRART, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 9 juillet 2015. 2LAC/2015/15432. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 17 juillet 2015.

Référence de publication: 2015120625/113.

(150129705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

**Beaubien Finance Limited, Société à responsabilité limitée,
 (anc. Stetson Finance Limited).**

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 195.582.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Aon Corporation, a corporation governed by the laws of United States of America, with registered office at 200, East Randolph, 3rd Floor, Chicago, Illinois, 60601, United States of America (the "Sole Member"),

here represented by Mrs Valérie COQUILLE, Legal Manager, with professional address at 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole member of STETSON FINANCE LIMITED, a private company limited by shares organized under the laws of England and Wales, having its registered office at 8 Devonshire Square, London, EC2M 4PL, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 9377800 (the "Company"). The Principal establishment and effective place of management is 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg and with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B195582.

II. The 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Member expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Acknowledgment of the change of name of the Company from Stetson Finance Limited to Beaubien Finance Limited.
2. Amendment of the second sentence Point 4, Part 2. Form, Name, Object, Registered Office and Duration of the Articles of Incorporation as follows:

"The company's name is Beaubien Finance Limited."

After approval of the above statements, the Sole Member passed the following resolutions:

First resolution:

The Sole Member resolves to acknowledge and confirm the change of name of the Company from Stetson Finance Limited to Beaubien Finance Limited.

Second resolution:

The Sole Member resolves to amend consequently the Company name in the second sentence, Point 4, Part. 2 in the Articles of Incorporation as follows:

Point 4, Part 2. Form, Name, Object, Registered Office And Duration

“

2) “The company's name is Beaubien Finance Limited.”

There being no other business, the meeting was adjourned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, trente juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Aon Corporation, une société existant selon les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 200, East Randolph, 3rd Floor, Chicago, Illinois, 60601, Etats-Unis d'Amérique (l'“Associé Unique”),

ici dûment représentée par Mme Valérie COQUILLE, avec adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de STETSON FINANCE LIMITED, une société à responsabilité limitée existant selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 8 Devonshire Square, Londres, EC2M 4PL, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles (Registrar of Companies for England and Wales) sous le numéro 9377800 (la “Société”). La société dispose d'un siège administratif et effectif de la société au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg et est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B195582.

II. Les 20.000 (vingt mille) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Reconnaissance du changement de nom de la société de Stetson Finance Limited à Beaubien Finance Limited.

2. Modification du 2^{ème} point de la Partie 2 de l'article 4 Forme sociale, Dénomination, Objet, Siège social et Durée comme suit:

2) La dénomination de la société est Beaubien Finance Limited.

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de prendre acte et confirmer le changement de nom de la Société de Stetson Finance Limited à Beaubien Finance Limited.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le 2^{ème} point de l'article 4 de la partie 2 Forme sociale, Dénomination, Objet, Siège social et Durée comme suit:

«2) La dénomination de la société est Beaubien Finance Limited.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille quatre cents Euro (1.400.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante connu du notaire par nom, prénoms usuel, états et demeures, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. COQUILLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21317. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Référence de publication: 2015120630/105.

(150129678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Koala Assets Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 198.560.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of July,

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

1. Jean-Charles Dwelshauvers, born in Liège, Belgium on 20 November 1983, residing at Rue de la Belle-Jardinière 294, 4031 Angleur, Belgium;

2. Frédéric Lodewyk, born in Liège, Belgium on 12 June 1968, residing at Place d'Italie 5/22, B-4020 Liège, Belgium;

3. Thierry Benoit, born in Hasselt, Belgium, residing at Oppemstraat 27, 3080 Tervuren, Belgium

all here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Which power of attorney, after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties, and by the under-signed notary, will remain attached to the present deed to be submitted with it for registration purposes.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to draw up this deed of incorporation of a société anonyme which it hereby declares to establish and for which it has adopted the following articles of incorporation:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There exists a société anonyme under the name of "Koala Assets Management S.A." which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other location within the commune by a resolution of the board of directors of the company.

Art. 3. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the management of Luxembourg securitisation funds, within the meaning of the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation, as amended (hereafter the "Securitisation Law").

The company may perform all activities considered useful for the accomplishment of its purpose, if and to the extent that they are compatible with the Law of 10 August 1915, relating to commercial companies, as amended (hereafter the "Company Law") and the Securitisation Law, specifically Articles 14 to 18 thereof.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The share capital is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares having a nominal value of ten Euros (EUR10.-) each.

The shares shall be in registered form

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. The company is managed by a board of directors comprising at least three members, whether shareholders or not.

The directors are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

(i) He resigns his office by notice to the company, or

(ii) He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director, or

(iii) He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

(iv) He is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman. In his/her absence, the other members of the board of directors shall appoint a chairman pro tempore who shall chair the meeting in question.

The board of directors convenes upon call by the chairman or if two directors, acting jointly, so request.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or any two members of the board of directors. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or any two members of the board of directors.

Notwithstanding the foregoing, circular resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, e-mail or similar communication. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 8. The board of directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object (Article 4) of the company.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of these Articles.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - General meeting

Art. 12. As long as there is only a sole shareholder of the company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on 10 June at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2016.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title V. - Accounting year, allocation of profits

Art. 13. The accounting year of the company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on 31 December 2016.

Art. 14. Each year on 31 December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

From the annual net profits of the company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, liquidation

Art. 15. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 16. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with applicable laws.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been adopted, the appearing parties, represented as stated above, declare to subscribe the following shares having a nominal value of ten Euros (EUR10.-) each, representing the entire share capital:

Jean-Charles Dwelshauvers, prenamed,	1,033
Frédéric Lodewyk, prenamed	1,033
Thierry Benoit, prenamed	1,034
TOTAL (three thousand one hundred shares)	3,100

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges same.

Declaration

The undersigned notary hereby declares that he has verified the conditions required by article 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and hereby expressly declares that they have been complied with.

Costs

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately 1,700.- euro.

Resolutions of the shareholders

The appearing parties, represented as stated above, representing the entire subscribed capital, hereby adopt the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).

2. The following persons are appointed as directors:

- Jean-Charles Dwelshauvers, born in Liège, Belgium on 20 November 1983, residing at Rue de la Belle-Jardinière 294, 4031 Angleur, Belgium;

- Frédéric Lodewyk, born in Liège, Belgium on 12 June 1968, residing at Place d'Italie 5/22, B-4020 Liège, Belgium;

- Thierry Benoit, born in Hasselt, Belgium, residing at Oppemstraat 27, 3080 Tervuren, Belgium.

3. The directors' terms of office will expire after the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts for the financial year ending 31 December 2020.

4. The registered office of the company is established at 128, boulevard de la Pétrusse, L- 2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, declares that on request of the proxy holder of the appearing persons, the present deed is drawn up in English, followed by a French translation. On request of the proxy holder of the appearing persons, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the date named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, she has signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille quinze, le septième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

1. Jean-Charles Dwelshauvers, né à Liège, en Belgique, le 20 novembre 1983, demeurant à Rue de la Belle-Jardinière 294, 4031 Angleur, Belgique;

2. Frédéric Lodewyk, né à Liège, en Belgique, le 12 juin 1968, demeurant à Place d'Italie 5/22, B-4020 Liège, Belgique;

3. Thierry Benoit, né à Hasselt, Belgique, demeurant à Oppemstraat 27, 3080 Tervuren, Belgique,
tous représentés ici par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparants, et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit précédemment, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Koala Assets Management S.A.", soumise aux lois applicables à une telle entité ainsi qu'aux statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration de la société.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la gestion des fonds de titrisation luxembourgeois au sens de la Loi sur la Titrisation du 22 mars 2004 (ci-après «Loi sur la Titrisation»).

La Société peut effectuer toutes les activités jugées utiles pour l'accomplissement de son objet, si et dans la mesure où elles sont compatibles avec la loi du 10 Août 1915 et la Loi sur la Titrisation, en particulier des articles 14 à 18 de celle-ci.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,-EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en conformité avec les conditions légales applicables.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six années et sont révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires. Le poste d'un administrateur sera vacant si:

(i) Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

(ii) Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

(iii) Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

(iv) Il est révoqué par une résolution de l'actionnaire ou des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En son absence, les autres membres du conseil d'administration nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs agissant conjointement.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion équivalra à une présence en personne à la réunion.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou deux membres de conseil d'administration. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou deux administrateurs de conseil d'administration.

Nonobstant ce qui précède, les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la Société.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions particulières concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de mandats conférés n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui prendront la dénomination administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle parties ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminés à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 12. Aussi longtemps que la société aura un actionnaire unique, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans les convocations, le 10 juin à 10 heures, et pour la première fois en 2016.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre V. - Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2016.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la société de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la société, conformément à l'article 5 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 5 des présents statuts.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VI. - Dissolution, liquidation

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 16. Tous les points non réglés par les présents statuts, sont régis par les lois applicables en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés les comparants, représentés tel que précisé ci-avant, déclarent souscrire les actions suivantes, ayant une valeur nominale de dix Euros (10,-EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social

Jean-Charles Dwelshauvers	1,033
Frédéric Lodewyk	1,033
Thierry Benoit	<u>1,034</u>
TOTAL: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et déclare expressément qu'elles ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ 1.700,- euros.

Résolutions des actionnaires

Les comparants, représentés tel que précisé ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit, adoptent par la présente les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Jean-Charles Dwelschauvers, né à Liège le 20 novembre 1983, résidant rue de la Belle-Jardinière 294, 4031 Angleur, Belgique;

- Frédéric Lodewyk, né à Liège le 12 juin 1968, résidant Place d'Italie 5/22, B-4020 Liège, Belgique;

- Thierry Benoit, né à Hasselt (Belgique), résidant Oppemstraat 27, 3080 Tervuren, Belgique.

3. Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels de l'année sociale finissant le 31 décembre 2020.

4. Le siège social de la Société est sis au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des comparants, le présent acte de société a été établi en anglais, suivie d'une version française. À la requête des mandataires du comparant, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16224. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015121309/270.

(150131468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Dai Nippon International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 12.475.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue le 5 juin 2015 que le mandat des administrateurs Messieurs Takashi HARA, domicilié 12-28 Higashi-Kaigan, Kita-4, Chigasaki, Kanagawa, 253-0053 Japon, Toshihiko TACHIKAWA, domicilié 1139-2-1710 Matsudo, Matsudo, Chiba, 271-0092 Japon, et Shigemi FURUYA, domicilié 3-2-6, Tsurumaki, Setagaya-ku, 154-0016 Tokyo, Japon, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, sis 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été renouvelés pour une durée de un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Pour: DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015120048/18.

(150129938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Mannin Invest Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 198.541.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the 1st day of July,

Before the undersigned Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Tobias Markus Hofmann, born on 24 November 1969 in Hamburg, Germany, residing at 12, Milchstrasse, D-81667 Munich, Germany,

hereby represented by Cécile Rechstein, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal signed on 18 June 2015, which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned party is referred to hereafter as the «Sole Shareholder»,

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a «société à responsabilité limitée».

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1 There is hereby established by the current owner of the Shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law») and by the present articles of incorporation (the «Articles»).

1.2 The company exists under the name of «Mannin Invest Holding S.à r.l.» (the «Company»).

1.3 The Company may have one shareholder (the «Sole Shareholder») or several shareholders (the «Shareholders»).

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amending the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company (as defined hereafter) is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of its registered office.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition, holding or disposal, directly or indirectly, of participations and interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings or companies by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings or companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may also use its funds to acquire and invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

3.4 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

3.5 Generally the Company may do all such other things as may appear to be incidental or conducive to the achievement of its corporate purpose.

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital and shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the «Shares» and each a «Share»).

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

5.5 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the Shareholders' register in accordance with the applicable law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one manager (the «Sole Manager») or several managers appointed by a resolution of the Shareholders (the «Managers», each a «Manager»). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the «Board of Managers»). Any reference to the Managers or the Board of Managers in these Articles shall be a reference to the Sole Manager of the Company if the Company has only one Manager.

8.2 The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

8.3 The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 Unless otherwise decided by the general meeting of Shareholders, all powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, bound by the joint signatures of any 2 (two) Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and agent of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, may delegate his/her/its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its mandate.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 If there is only one Manager, that Sole Manager assumes all powers conferred to the Board of Managers and takes all decisions in writing.

12.2 In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman amongst its members (the «Chairman»). The Chairman has a casting vote in case of ballot.

12.3 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.4 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing (by telegram or telefax, email or letter) another Manager as his/her/its proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him/her/it by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Manager may represent more than one of his/her/its colleagues.

12.5 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a simple majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.7 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meetings.

12.9 Copies or excerpts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Liabilities of the managers.

13.1 The Manager(s) does(do) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

13.2 The Company shall indemnify any Manager or officer, and his/her/its heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/she/it may be made a party by reason of him/her/it being or having been a Manager or officer of the Company, or, at his/her/its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the sole shareholder / The general meeting of shareholders / Vote.

14.1 If there is only one Shareholder, the Sole Shareholder has all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (by fax, e-mail or any similar means) an attorney who needs not to be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by a simple majority of the Shareholders (i.e. by Shareholders owning more than half of the share capital). However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

14.8 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification (at their own expenses), and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

Art. 15. Financial year.

15.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, subject to the transitory provisions for the first financial year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or by the Board of Managers, as the case may be, who/which prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above mentioned inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits.

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five percent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches ten percent (10%) of the Company's issued share capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law and by these Articles, the Sole Manager, or the Board of Managers, as the case may be, shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 14.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager, or the Board of Managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the previous financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions and the present Articles of Incorporation, it being understood that in case of a Sole Shareholder, such Sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 18. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

Tobias Markus Hofmann 12,500 Shares

All the Shares have been fully paid-up, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) corresponding to the whole share capital of the Company is forthwith at the free disposal of the Company, as proved to the notary.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2015.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of Shareholders, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The Sole Shareholder resolves to appoint as sole manager of the Company for an undetermined period:

- Tobias Markus Hofmann, born on 24 November 1969, in Hamburg, Germany, residing at 12, Milchstrasse, D-81667 Munich, Germany.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de juillet,

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger Arrensdorff, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Tobias Markus Hofmann, né le 24 novembre 1969 à Hambourg, Allemagne, résidant au 12, Milchstrasse, D-81667 Munich, Allemagne

représenté par Cécile Rechstein, Avocate à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing privé en date du 18 juin 2015, qui, paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie susmentionnée est désignée ci-après comme l'«Associé Unique»,

Laquelle comparante, agissant en-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Nom.

1.1 Il est ici établi par le détenteur actuel des Parts Sociales créées ci-après et entre tous ceux qui deviendront Associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

1.2 La société adopte la dénomination de «Mannin Invest Holding S.à r.l.» (la «Société»).

1.3 La Société peut avoir un seul associé (l'«Associé Unique») ou plusieurs associés (les «Associés»).

1.4 Toute référence aux Associés dans les Statuts fera référence à l'Associé Unique de la Société si la Société a seulement un associé.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout-autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Conseil de Gérance de la Société (comme défini ci-après) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition, la détention ou la disposition, directe ou indirecte, par tous moyens, de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères et l'administration, le développement et la gérance de ces intérêts ou de ces participations.

3.2 La Société peut apporter toute assistance financière aux entreprises ou sociétés appartenant au groupe de la Société tel que, notamment, l'attribution de prêts et l'octroi de garanties ou de sûretés, sous quelque forme que ce soit, étant entendu que la Société ne pourra conclure aucune transaction ayant pour finalité de l'engager dans une quelconque activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut également utiliser ses fonds afin d'acquérir et d'investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre bien mobilier ou immobilier, sous quelque forme que ce soit.

3.4 La Société peut conclure des emprunts de tout type et sous quelque forme que ce soit et émettre, sur une base privée, des obligations, des billets à ordre ou d'autres instruments de dette similaires.

3.5 De façon générale, la Société peut accomplir toute autre opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toute opération ou investissement légal, technique ou financier et en général toute transaction nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune (les «Parts Sociales» et chacune la «Part Sociale»).

5.2 En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur base des comptes intérimaires.

5.5 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne en particulier, et inscrites dans le registre des Associés en conformité avec la loi applicable.

Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance.

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associés (les «Gérants», chacun un «Gérant»). Si plusieurs Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Toute référence aux Gérants du Conseil de Gérance dans les présents Statuts fera référence au Gérant Unique de la Société si la Société n'a qu'un Gérant.

8.2 Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les Gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.

8.3 La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance aura tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les conditions du présent article aient été respectées.

9.2 Sauf lorsque décidé autrement par l'assemblée générale des Associés, tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, par la seule signature du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué, dans l'hypothèse d'un Gérant Unique, par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation et agent du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un Gérant, le Gérant Unique détient tous les pouvoirs conférés au Conseil de Gérance et prend toutes les décisions par écrit.

12.2 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un Président parmi ses membres (le «Président»). La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

12.3 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

12.4 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit (télégramme ou fax, e-mail ou lettre) un autre Gérant, en tant que mandataire. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

12.5 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité simple de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie et chaque Gérant participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

12.7 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.9 Des extraits ou copies seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des gérants.

13.1 Le(s) Gérant(s) n'est (ne sont) pas responsable(s) personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Les Gérants sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l'exécution de leur mandat.

13.2 La Société doit indemniser tout Gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de son mandat de gérant de la Société ou de fondé de pouvoir, ou à sa requête, de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créancier et pour laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour négligence, faute, manquement volontaire; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits dont il pourrait bénéficier.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs de l'associé unique/L'assemblée générale des associés / Votes.

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé Unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnels avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans préavis.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition qu'elles soient adoptées par une majorité simple des Associés (i.e. par des Associés détenant plus de la moitié du capital social). Toutefois, les résolutions modifiant

les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

14.8 Les Associés sont autorisés à participer à la réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (à leurs propres frais), et sont réputés présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale.

15.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sous réserve des dispositions transitoires pour la première année sociale.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou par le Conseil de Gérance, le cas échéant, qui prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Répartition des bénéfices.

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pourcent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pourcent (10%) du capital social souscrit ou émis de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds sont disponibles pour être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que de ces Statuts, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 14.7 ci-dessus.

16.4 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes portées en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par le ou les Associé(s).

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, liquidation.

17.1 La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée générale des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables et les présents Statuts, étant entendu que dans l'hypothèse d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en assumant personnellement tous les actifs et passifs, connus ou inconnus de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et paiement

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Tobias Markus Hofmann 12.500 Parts Sociales

Chacune des Parts Sociales a été intégralement payée, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) correspondant à l'intégralité du capital de la Société se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Disposition transitoire

La première année sociale de la Société commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2015.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille Euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera au 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
2. L'Associé Unique décide de nommer comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Tobias Markus Hofmann, né 24 novembre 1969 à Hambourg, Allemagne, résidant au 12, Milchstrasse, D-81667 Munich, Allemagne.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

DONT ACTE, passé à Luxembourg; le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signé: RECHSTEIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 3 juillet 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 20758. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 20 juillet 2015.

Référence de publication: 2015121375/457.

(150130982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Landewyck Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.000.000,00.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 7.190.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé en date du 26 juin 2015 entre:

1) Madame Claudie CALAME-MEYER, née le 25.02.1939 à Luxembourg, demeurant à CH - 1222 Carouge, 14, rue Ancienne,

ci-après dénommée «le cédant»

et

2) Monsieur Oleg CALAME, né le 30.01.1961 à Genève (CH), demeurant à CH - 1206 Genève, 8C, Avenue de Miremont,

3) Monsieur Yvan CALAME, né le 29.08.1963 à Genève (CH), demeurant à CH - 1222 Carouge, 14, rue Ancienne,

4) Monsieur Boris CALAME, né le 28.12.1965 à Genève (CH), demeurant à CH - 1206 Genève, 16, rue Albert Gos,

ci-après dénommés «les cessionnaires»

que le cédant cède par la présente à chacun des cessionnaires qui acceptent, 10 (dix) parts sociales de la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. avec effet au 25 juin 2015, soit au total 30 (trente) parts sociales.

Il s'en suit qu'au 25 juin 2015 Madame Claudie CALAME-MEYER détient 233 - 30= 203 parts sociales et MM. Oleg CALAME, Yvan CALAME et Boris CALAME détiennent chacun 20 + 10= 30 parts sociales de la société.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé en date du 23 mai 2015 entre:

1) La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «FRAME S.à r.l.», ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L - 1511 Luxembourg, RCSL numéro B 57 395,

ci-après dénommée «le cédant»

et

2) Monsieur Max, né le 06.01.1997 à Luxembourg, demeurant à L - 7221 Bereldange, 1, rue Dicks,

ci-après dénommé «le cessionnaire»

en présence de

3) LANDEWYCK GROUP S.à r.l., établie et ayant son siège social à L - 1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich, RCSL numéro B 7190,

ci-après dénommée «la société».

que le cédant cède par la présente au cessionnaire qui accepte une (1) part sociale de la société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. avec effet au 26 juin 2015.

Il s'en suit qu'au 26 juin 2015 FRAME S.à r.l. détient 1 995 - 1= 1 994 parts sociales et Monsieur Max MEYER (Jr.) détient 1 part sociale de la société.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2015 que:

- L'Assemblée Générale fixe la durée des mandats des trois gérants:

* Monsieur Charles KROMBACH, demeurant à L - 1145 Luxembourg, 131, rue des Aubépines, né le 19.02.1942 à Luxembourg;

* Monsieur Charles MEYER-GOERGEN, demeurant à L - 7221 Bereldange, 1, rue Dicks, né le 19.04.1969 à Luxembourg; et

* Monsieur Max MEYER, demeurant à L - 8508 Redange, 36, rue de Reichlange, né le 04.07.1954 à Luxembourg à une durée de deux ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2017, statuant sur les comptes de 2016.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

- L'Assemblée Générale décide de nommer la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L - 5365 Munsbach, 7, Rue Gabriel Lippmann, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47 771 pour réviser les comptes de la Société pour l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015121348/55.

(150130514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2015.

Reginvest UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.540,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 194.369.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth of July.

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

1. Europa Plus S.C.A. SIF, a specialised investment fund (société d'investissement spécialisée) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 162.662,

2. David Pralong, a French and Swiss national born in Bonneville, France on 19 June 1982, residing at 32 Seymour Street W1H 7JD, London, United Kingdom,

All of them here represented by Mr. Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of "ad hoc" proxies given under private seal.

Which powers of attorney, after being signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the under-signed notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, as represented, are all the shareholders and represent the entire share capital of Reginvest UK S.à r.l., (hereinafter the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 194.369 incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 30 January 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 741, p. 35529. The articles of association of the Company have not since been amended.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. increase of the share capital of the Company from twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000.-), represented by twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, to twelve thousand five hundred forty pounds sterling (GBP 12,540.-) by the issue of five hundred forty (540) new shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each;

2. creation of two classes of shares, each in several series: (i) class A shares, in series A1, A2, A3, A4, A5, and A6; and (ii) class B shares, in series B1, B2, B3 and B4;

3. conversion of the twelve thousand three hundred seventy-five (12,375) shares in the Company held by Europa Plus S.C.A. SIF into:

- eleven thousand eight hundred eighty (11,880) class A shares of series A1;
- ninety-nine (99) class A shares of series A2;
- ninety-nine (99) class A shares of series A3;
- ninety-nine (99) class A shares of series A4;
- ninety-nine (99) class A shares of series A5; and
- ninety-nine (99) class A shares of series A6;

4. conversion of the one hundred sixty-five (165) shares in the Company held by David Pralong into:

- one hundred twenty (120) class A shares of series A1;
- one (1) class A share of series A2;
- one (1) class A share of series A3;
- one (1) class A share of series A4;
- one (1) class A share of series A5;
- one (1) class A share of series A6;
- ten (10) class B shares of series B1;
- ten (10) class B shares of series B2;
- ten (10) class B shares of series B3; and
- ten (10) class B shares of series B4;

5. subsequent full restatement of the articles of association of the Company;

6. change to the titles of the managers of the Company;

7. miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred forty pounds sterling (GBP 540.-), to bring it from twelve thousand pounds sterling (GBP 12,000.-), represented by twelve thousand (12,000) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, to twelve thousand five hundred forty pounds sterling (GBP 12,540.-) by the issue of five hundred forty (540) new shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

The five hundred forty (540) new shares are subscribed as follows:

- four hundred ninety-five (495) new shares are subscribed by Europa Plus S.C.A. SIF, aforementioned, for the price of four hundred ninety-five pounds sterling (GBP 495.-).

- forty-five (45) new shares are subscribed by David Pralong, aforementioned, for the price of forty-five pounds sterling (GBP 45.-).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash consisting of five hundred forty pounds sterling (GBP 540.-); so that the amount of five hundred forty pounds sterling (GBP 540.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The contribution amount of five hundred forty pounds sterling (GBP 540.-) is entirely allocated to the share capital. There is no share premium.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to create two classes of shares of the Company, each in several series: (i) class A shares, in series A1, A2, A3, A4, A5, and A6; and (ii) class B shares, in series B1, B2, B3 and B4, with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to convert the twelve thousand three hundred seventy-five (12,375) shares in the Company held by Europa Plus S.C.A. SIF into:

- eleven thousand eight hundred eighty (11,880) class A shares of series A1;
 - ninety-nine (99) class A shares of series A2;
 - ninety-nine (99) class A shares of series A3;
 - ninety-nine (99) class A shares of series A4;
 - ninety-nine (99) class A shares of series A5; and
 - ninety-nine (99) class A shares of series A6,
- all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to convert the one hundred sixty-five (165) shares in the Company held by David Pralong into:

- one hundred twenty (120) class A shares of series A1;
 - one (1) class A share of series A2;
 - one (1) class A share of series A3;
 - one (1) class A share of series A4;
 - one (1) class A share of series A5;
 - one (1) class A share of series A6;
 - ten (10) class B shares of series B1;
 - ten (10) class B shares of series B2;
 - ten (10) class B shares of series B3; and
 - ten (10) class B shares of series B4;
- all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders subsequently resolves to fully restate the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Reginvest UK S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association and such written agreement (s) which may be in force from time to time between the shareholders (the “Shareholders’ Agreement”).

Art. 2. Purpose.

2.1 The object of the Company is the direct or indirect holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, claims and any other debt instrument, debentures, units, notes and other securities of any kind, and the ownership, control, administration, development and management of its portfolio.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures. It may also acquire and develop patents and connected licenses, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

2.3 In a general fashion the Company may grant any guarantee, form of security over its assets or otherwise secure its obligations of the Company or of any entity, in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company. The Company may also lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

2.4 The Company may also use its funds to invest or divest in real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate assets, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate assets.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred forty pounds sterling (GBP 12,540.-) represented by:

(a) twelve thousand (12,500) class A shares, divided into:

(i) twelve thousand (12,000) class A shares of series one (1) (the "A1 Shares");

(ii) one hundred (100) class A shares of series two (2) (the "A2 Shares");

(iii) one hundred (100) class A shares of series three (3) (the "A3 Shares");

(iv) one hundred (100) class A shares of series four (4) (the "A4 Shares");

(v) one hundred (100) class A shares of series five (5) (the "A5 Shares");

(vi) one hundred (100) class A shares of series six (6) (the "A6 Shares", and together with the A1 Shares, A2 Shares, A3 Shares, A4 Shares and A5 Shares, the "Class A Shares" and each a "Class A Series"); and

(b) forty (40) class B shares, divided into:

(i) ten (10) class B shares of series one (1) (the "B1 Shares");

(ii) ten (10) class B shares of series two (2) (the "B2 Shares");

(iii) ten (10) class B shares of series three (3) (the "B3 Shares");

(iv) ten (10) class B shares of series four (4) (the "B4 Shares" and together with the B1 Shares, B2 Shares and B3 Shares, the "Class B Shares" and each a "Class B Series");

all with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

6.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of a Class A Series and/or a Class B Series (each a "Series"), in whole but not in part, consisting in the repurchase and cancellation of all Shares in issue of such Series as may be determined from time to time by the board of managers.

6.6 The Shares shall be repurchased in reverse numerical order of the Series, starting with the A6 Shares and/or the B4 Shares, respectively.

6.7 Subsequent Series shall only become available for repurchase once all the Shares of the preceding Series have been repurchased in full. Each Series becoming available for repurchase according to the rules specified in this article 6 shall together be referred to as the "Relevant Series of Shares", and respectively, the "Relevant Series of A Shares" and the "Relevant Series of B Shares".

6.8 A Relevant Series of Shares shall be repurchased and cancelled for an aggregate price equal to the fair market value of such Series as determined in article 6.11 below (the "Total Cancellation Amount").

6.9 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Series (in the order provided for in article 6.6), such Series gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Series to the Total Cancellation Amount (as defined below) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Series shall receive

from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each Share of the Relevant Series of Shares held by them and cancelled.

6.10 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount (as defined below) by the number of Shares in issue in the Series of Shares to be repurchased and cancelled.

6.11 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers on the basis of the relevant interim accounts of the Company as of a date not more than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Series. The Total Cancellation Amount for each Series shall be the Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled) of the relevant Series at the time of the cancellation of the relevant Series unless otherwise resolved by the board of managers in accordance with any Shareholders' Agreement, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount (increased by the nominal value per share to be cancelled). The board of managers can choose to include or exclude in its determination of the Total Cancellation Amount, the freely distributable share premium or assimilated premium either in part or in totality.

6.12 The Available Amount, in respect of a Relevant Series of Shares, shall be an amount equal to the amount to which that Series would have been entitled had an amount equal to the Total Available Amount been distributed in accordance with the order of preference set out in article 20.7 at the time of the cancellation of that Series, less any amount to which such Series is entitled pursuant to article 20.6 (This article makes the link between the calculation of the amount of the share buyback and the amount to which the shares to be bought back are entitled under the distribution waterfall.).

6.13 The Total Available Amount shall be calculated as:

(i) the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the holders of Shares of the Relevant Series of Shares would have been entitled to distributions according to Article 20 and/or Article 21 of these articles of association;

increased by:

(ii) any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium or assimilated premium and legal reserve reduction relating to the Relevant Series of Shares to be cancelled; and

reduced by:

(iii) any losses (including carried forward losses);

(iv) any sums to be placed into non-distributable reserves, each time as set out in the relevant interim accounts; and

(v) any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the net profits (without, for the avoidance of doubt, any double counting).

so that: $TAA = (NP + P) - (L + LR + LD)$. Whereby: TAA = Total Available Amount; NP = net profits (including carried forward profits); P = any freely distributable reserves including, as the case may be, the amount of the share premium reduction and legal reserve reduction relating to the Series to be cancelled; L = losses (including carried forward losses); LR = any sums to be placed into non-distributable reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these articles of association; LD = any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

6.14 Upon the repurchase and cancellation of the Relevant Series of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 No shareholder shall sell, transfer, or otherwise dispose of any Shares or any other Shareholder Instruments (such term as used throughout these articles of association, as defined in any Shareholders' Agreement) or grant any interest in any Shareholder Instruments during the period from the date of incorporation of the Company until 31 December 2017 (the "Lock-up Period"), except as may be provided in the Shareholders' Agreement (if any).

7.4 Notwithstanding the Lock-up Period, subject to any relevant provisions of the Law, a shareholder may transfer its shares to any other person that (i) is controlled, whether directly or indirectly, by that shareholder, or (ii) controls, whether directly or indirectly, that shareholder, or (iii) is under common control, whether directly or indirectly, with that shareholder (an "Affiliate"), if and as long as the ultimate beneficial owners remain the same; for the purpose of this article 7.4, "control", "controlled by" and "under common control with", shall mean the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a person, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

7.5 After the Lock-Up Period, shares may only be transferred in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement (if any) and in compliance with any tag-along rights or drag-along rights contained in the Shareholders' Agreement (if any).

7.6 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital, subject to any further restrictions contained in any Shareholders' Agreement.

7.7 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association, by law or by the Shareholders' Agreement (if any), collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

10.3 The matters set out below require the unanimous consent of the shareholders in order to be validly taken:

- (a) any amendment to the articles of association;
- (b) issue of new shares or any other alterations of the share capital; vary any rights attached to them;
- (c) issue, allot, redeem, purchase or grant any option over or right to subscribe for or convert any security into any of its shares or other securities, redeem or purchase any of its own shares or reduce, subdivide, consolidate, redenominate or otherwise alter its share capital in any way, except as allowed under the Shareholders' Agreement (if any).
- (d) any material change in the nature of the business of the Company (including the acquisition or investment in another company or business or incorporate any subsidiary);
- (e) change the auditor of the Company or its financial year end;
- (f) amend the terms of any Loan Notes (such term as defined in any Shareholders' Agreement);
- (g) any changes to the corporate structure (e.g. merger, spin off, etc);
- (h) commencing any insolvency proceedings or similar of the Company (except where the commencement thereof would be required by the laws of any jurisdiction); and
- (i) terminating (by way of winding up, liquidation or otherwise) the Company.

D. Management

Art. 11. Composition and powers of the board of managers.

11.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of either one (1) or two (2) class A managers (the "A Managers") and one (1) class B manager (the "B Manager") who shall be appointed upon proposal by the shareholders in accordance with the Shareholders' Agreement (if any).

11.2 The board of managers shall elect from among its members a chairman, who must be an A Manager.

11.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 12. Appointment, removal and term of office of managers.

12.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement (if any) which shall determine their term of office. The managers shall not be remunerated for their services as manager.

12.2 Subject to the provisions of the Shareholders' Agreement (if any), the managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 13. Vacancy in the office of a manager. In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers (upon proposal by the same shareholder(s) which proposed, in accordance with any Shareholders' Agreement, the manager whose office has been vacated) until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions and in accordance with the Shareholders' Agreement (if any).

Art. 14. Convening meetings of the board of managers.

14.1 The board of managers shall meet upon call by the chairman (or, if absent, by the board of managers). The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

14.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting (or such other period of notice as the board of managers may unanimously agree from time to time) specifying the date, time and place of the meeting and the business to be transacted at that meeting with a detailed agenda and reasonable support material to allow the managers to educate themselves on the matter to be addressed, except in case of an emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

14.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 15. Conduct of meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers may choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

15.2 The chairman shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another A Manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

15.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

15.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

15.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers (including at least one (1) A Manager and one (1) B Manager) are present or represented at a meeting of the board of managers. If at a first board meeting, such quorum is not met, a second board meeting shall be convened to deliberate on the same agenda at such time or times as the chairman (or, if absent, the board of managers) may agree, but by not less than 24 hours' notice (or such other period of notice as the board of managers may unanimously agree from time to time), which shall be able to transact business if at least one (1) of the board members is either present in person or represented (independently of whether any A Manager or B Manager is present).

15.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, with the exception of the matters set out in article 15.9 below, which require the unanimous approval of all managers present or represented, and with the exception of the matters set out in article 10.3, where the board of managers will require the unanimous approval of all shareholders prior to taking any decisions on the relevant subject matters, to the extent such matters would fall within the competence of the board of managers.

15.7 The chairman shall not have a casting vote.

15.8 A resolution in writing of the board signed by all the managers shall be as valid and effective as if it had been passed at a board meeting duly convened and held and may consist of several documents in the like form each signed by one or more of the managers, provided that such resolutions in writing must be signed by all managers to be valid, with the majority thereof having signed it in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

15.9 The matters set out below require the consent of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager:

- (a) decisions regarding matters identified in any Shareholders' Agreement as requiring the consent of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager;
- (b) approval of the business plan of a real estate asset which is owned from time to time by the Company or in which the Company has an economic interest (a "Property" and the "Business Plan");
- (c) decisions regarding related party transactions or transactions on terms and conditions which are not at arm's length, each time with a value in excess of five thousand pounds sterling (GBP 5,000.-);
- (d) any major decisions regarding a Property (including acquisition, the refinancing and the sale of Properties) not included in, nor not in line with, the Business Plan, excluding decisions regarding the performance of works or change of use or refurbishments of any of the Properties;
- (e) employee matters (e.g. appointment and dismissal);
- (f) incurring any material expenditure or liability of a capital nature except where (i) reasonably required in the ordinary course of business or (ii) linked to paragraph (d) above or (iii) included in the Business Plan;
- (g) entering into any material contract or arrangement except where (i) reasonably required in the ordinary course of business, or (ii) linked to (d) above or (iii) included in the Business Plan;
- (h) giving notice of termination of, or materially vary, any arrangement, contract or transaction which is material in the nature of the business of the Company except where (i) reasonably required in the ordinary course of business or (ii) linked to (d) above or (iii) included in the Business Plan or
 - (iv) as provided in the Shareholders' Agreement (if any);
- (i) giving any guarantee, indemnity or security in respect of the obligations of any other person except where (i) reasonably required in the ordinary course of business or (ii) linked to (d) above or (iii) included in the Business Plan;
- (j) beginning, settling or compromising any legal or arbitration or dispute resolution proceedings except where (i) reasonably required in the ordinary course of business or (ii) linked to (d) above;
- (k) creating or allowing to subsist any Encumbrance (such term as defined in any Shareholders' Agreement) over any of its assets unless included in the Business Plan;
- (l) lending any money or grant any credit except where (i) reasonably required in the ordinary course of business or (ii) linked to (d) above or (iii) included in the Business Plan;
- (m) making any material change in the accounting policies and principles adopted by the Company in the preparation of its accounts.
- (n) factoring or assigning any of its book debts; and
- (o) decisions regarding the extension of the final repayment date of any Loan Notes (such term as defined in any Shareholders' Agreement) beyond 31 December 2024.

Art. 16. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or jointly by one (1) A Manager and one (1) B Manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore) or jointly by one (1) A Manager and one (1) B manager.

Art. 17. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances the joint signature of any two (2) managers, i.e. either two (2) A Managers or one (1) A Manager and one (1) B Manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 18. Auditor(s).

18.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

18.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

18.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

18.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

18.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 19. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 20. Annual accounts and allocation of profits.

20.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

20.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

20.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

20.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

20.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

20.6 In the event of a distribution, a preferential dividend shall first be distributed to the holder(s) of Shares in each Series, allocated as follows:

(i) A1 Shares and B1 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) per year of the nominal value of the A1 Shares and B1 Shares issued by the Company;

(ii) A2 Shares and B2 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) per year of the nominal value of the A2 Shares and B2 Shares issued by the Company;

(iii) A3 Shares and B3 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) per year of the nominal value of the A3 Shares and B3 Shares issued by the Company;

(iv) A4 Shares and B4 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point twenty per cent (0.20%) per year of the nominal value of the A4 Shares and B4 Shares issued by the Company;

(v) A5 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point fifteen per cent (0.15%) per year of the nominal value of the A5 Shares issued by the Company; and

(vi) A6 Shares entitle their holders, pro rata, to the payment of a preferential dividend representing zero point ten per cent (0.10%) per year of the nominal value of the A6 Shares issued by the Company,

all as long as they are in existence.

20.7 The remaining distributions following the payment of the preferential dividend under article 20.6 shall be allocated to the Relevant Series of Shares as follows:

(i) first, one hundred per cent. (100%) to the holder(s) of the Relevant Series of A Shares, pro rata, until the holder of Shareholder Instruments as specified in the Shareholders' Agreement (if any) has received a return on its Shareholder Instruments equal to (i) all its equity and debt investment in the Company; and (ii) a nine per cent. (9%) cumulative IRR on its Shareholder Instruments;

(ii) second:

(a) twenty per cent. (20%) to the holder(s) of the Relevant Series of B Shares, pro rata; and

(b) eighty per cent. (80%) to the holder(s) of the Relevant Series of A Shares, pro rata,

until each such holder of Shares in the Relevant Series of A Shares has received a return on its Shareholder Instruments equal to (i) all its equity and debt investment in the Company; and (ii) a twenty per cent. (20%) cumulative IRR on its Shareholder Instruments; and

(iii) third (i.e. in respect of any distributions representing a cumulative IRR greater than twenty per cent. (20%) on its Shareholder Instruments):

(a) thirty per cent. (30%) to the holder(s) of the Relevant Series of B Shares, pro rata; and

(b) seventy per cent. (70%) to the holder(s) of the Relevant Series of A Shares, pro rata.

For the purpose of this article 20.7, the computation of "IRR" shall be performed in accordance with the Shareholders' Agreement (if any), and any calculations required to enable the distributions in accordance with this article 20.7 shall be based on the provisions of the Shareholders' Agreement (if any) and if there is any inconsistency between the articles of association and the Shareholders' Agreement (if any), the Shareholders' Agreement (if any) shall prevail between the shareholders.

20.8 For the avoidance of doubt, the shareholders may, in the Shareholders' Agreement (if any), deviate from the pro rata distributions referred to in article 20.7, in the event one or more shareholders would fund an increase in the Company's share premium account in excess of its pro rata participation in the Relevant Series of A Shares.

Art. 21. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

21.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution and in accordance with the provisions of Article 20 of these articles of association. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

21.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association in accordance with the provisions of Article 20.

G. Liquidation

Art. 22. Liquidation.

22.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

22.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the provisions of Article 20 of these articles of association.

H. Final clause - Governing law and shareholders' agreement

Art. 23. Governing law and Shareholders' Agreement. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law and the Shareholders' Agreement (if any).

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the titles of the managers of the company as follows:

- Mr Gianmaria Lombardo, professionally residing at 11 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is now a class A manager;
- Mr Andrea Lizzio, professionally residing at 11 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is now a class A manager; and
- Mr Mark Beckett, professionally residing at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is now a class B manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le huit juillet.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Europa Plus S.C.A. SIF, une société d'investissement spécialisée établie sous la forme d'une société en commandite par actions, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.662,

2. David Pralong, de nationalité française et suisse née à Bonneville, en France, le 19 juin 1982, résidant au 32 Seymour Street W1H 7JD, Londres, Royaume Uni,

Tous deux ici dûment représentés par M. Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations «ad hoc» données sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés et représentent la totalité des parts sociales de Reginvest UK S.à r.l., (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constitué et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce des sociétés sous le numéro B 194.369, constitué conformément à un acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 janvier 2015, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°741, p.35529. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. augmentation du capital social de la Société de douze mille livres sterling (GPB 12.000,-), représenté par douze mille (12.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GPB 1,-) chacune, à un montant de douze mille cinq cent quarante livres sterling (GPB 12.540,-) par l'émission de cinq cent quarante (540) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GPB 1,-) chacune;

2. création de deux catégories de parts sociales, chacune constituée de plusieurs séries: (i) parts sociales de catégorie A, en série A1, A2, A3, A4, A5 et A6; et (ii) parts sociales de catégorie B, en série B1, B2, B3 et B4;

3. conversion des douze mille trois cent soixante-cinq (12.375) parts sociales de la Société détenues par Europa Plus S.C.A SIF, comme suit:

- onze mille huit cent quatre-vingt (11.880) parts sociales de catégorie A, série A1;
- quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de catégorie A, série A2;
- quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de catégorie A, série A3.
- quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de catégorie A, série A4;
- quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de catégorie A, série A5; et
- quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de catégorie A, série A6;

4. conversion des cent soixante-cinq (165) parts sociales de la Société détenues par David Pralong, comme suit:

- cent vingt (120) parts sociales de catégorie A, série A1;
- une (1) part sociale de catégorie A, série A2;
- une (1) part sociale de catégorie A, série A3;
- une (1) part sociale de catégorie A, série A4;
- une (1) part sociale de catégorie A, série A5;
- une (1) part sociale de catégorie A, série A6;
- dix (10) parts sociales de catégorie B, série B1;
- dix (10) parts sociales de catégorie B, série B2;
- dix (10) parts sociales de catégorie B, série B3; et
- dix (10) parts sociales de catégorie B, série B4;

5. refonte des statuts de la Société en conséquence;

6. reclassification des gérants de la Société;

7. divers.

Ayant dûment considéré chaque point de l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés décide unanimement, et requiert du notaire soussigné qu'il adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de l'augmentation du capital social de la Société pour un montant de cinq cent quarante livres sterling (GPB 540,-), afin de le porter de douze mille livres sterling (GPB 12.000,-),

représenté par douze mille (12.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GPB 1,-) chacune, à un montant de douze mille cinq cent quarante livres sterling (GPB 12.540,-), par l'émission de cinq cent quarante (540) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GPB 1,-) chacune.

Les cinq cent quarante (540) parts sociales nouvellement émises sont souscrites, comme suit:

- quatre cent quatre-vingt-quinze (495) nouvelles parts sociales sont souscrites par Europa Plus S.C.A. SIF, susmentionnée, pour un montant de quatre cent quatre-vingt-quinze livres sterling (GPB 495,-).

- quarante-cinq (45) nouvelles parts sociales sont souscrites par David Pralong, susmentionnée, pour un montant de quarante-cinq (45) livres sterling (GPB 45,-).

Les parts sociales de la Société ainsi souscrites ont été entièrement libérées par une contribution en espèces consistant en cinq cent quarante livres sterling (GPB 540,-), de sorte que le montant de cinq cent quarante livres sterling (GPB 540,-) est désormais à la disposition de la Société, tel qu'il a été justifié ou le notaire soussigné.

Le montant de la contribution de cinq cent quarante livres sterling (GPB 540,-) est entièrement alloué au capital de la Société. Il n'y a pas de prime de démission.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide la création de deux catégories de parts sociales de la Société, chacune en différentes séries: (i) parts sociales de catégorie A, en série A1, A2, A3, A4, A5 et A6; et (ii) parts sociales de catégorie B, en série B1, B2, B3 et B4;

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide la conversion des douze mille trois cent soixante-quinze (12.375) parts sociales de la Société détenues par Europa Plus S.C.A SIF, comme suit:

- onze mille huit cent quatre-vingt (11.880) parts sociales de catégorie A, série A1;
 - quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de catégorie A, série A2;
 - quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de catégorie A, série A3.
 - quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de catégorie A, série A4;
 - quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de catégorie A, série A5; et
 - quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de catégorie A, série A6;
- toutes ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GPB 1,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide la conversion de cent soixante-cinq (165) parts sociales de la Société détenues par David Pralong, comme suit:

- cent vingt (120) parts sociales de catégorie A série A1;
 - une (1) part sociale de catégorie A, série A2;
 - une (1) part sociale de catégorie A, série A3;
 - une (1) part sociale de catégorie A, série A4;
 - une (1) part sociale de catégorie A, série A5;
 - une (1) part sociale de catégorie A, série A6;
 - dix (10) parts sociales de catégorie B, série B1;
 - dix (10) parts sociales de catégorie B, série B2;
 - dix (10) parts sociales de catégorie B, série B3; et
 - dix (10) parts sociales de catégorie B, série B4;
- toutes ayant une valeur nominale d'un livre sterling (GPB 1,-) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale des associés décide de refondre intégralement les statuts de la Société comme suit:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Reginvest UK S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts et toute convention à laquelle les associés pourraient être amenés à devenir parties (le «Pacte d'Associés»).

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit dans des sociétés et entités luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription et de toute autre manière ainsi que le transfert par voie de vente, d'échange ou autrement de actions, obligations, certificats, notes et tout autre titre de dette et la création, le contrôle, l'administration, la mise en valeur et la gestion de son portefeuille.

2.2 La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations et tous autres titres de dettes. Elle peut également acquérir et développer des brevets et autres licences se rattachant à ces brevets, qu'elle jugera utiles à la réalisation et au développement de son objet social.

2.3 D'une manière générale, la Société peut accorder toute garantie, toute forme de sûreté sur ses actifs ou autrement garantir toute obligation de la Société ou d'autres entités dans lesquelles la Société a investi de toute autre manière ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ou de tout administrateur ou autre dirigeant ou agent de la Société ou de toute autre entité dans laquelle elle détient directement ou indirectement un intérêt ou droit de quelque nature que ce soit, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société; La Société peut également prêter des fonds ou assister toute entité dans laquelle elle détient directement ou indirectement un intérêt ou droit de quelque nature que ce soit ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.4 La Société peut également utiliser ses fonds afin d'investir dans l'immobilier ou céder des actifs immobiliers que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que dans toutes opérations qui se rapportent à des actifs immobiliers, y compris la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont le principal objet consiste en l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location d'actif immobiliers.

2.5 La Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent quarante livres sterling (GBP 12.540), représenté par

(a) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A, divisées comme suit:

(i) douze mille (12.000) parts sociales de catégorie A série un (1) (les «Parts Sociales A1»);

(ii) cent (100) parts sociales de catégorie A série deux (2) (les «Parts Sociales A2»);

(iii) cent (100) parts sociales de catégorie A série trois (3) (les «Parts Sociales A3»);

(iv) cent (100) parts sociales de catégorie A série quatre (4) (les «Parts Sociales A4»);

(v) cent (100) parts sociales de catégorie A série cinq (5) (les «Parts Sociales A5»);

(vi) cent (100) parts sociales de catégorie A série six (6) (les «Parts Sociales A6»), et ensemble avec les Parts Sociales de A1, les Parts Sociales A2, les Parts Sociales A3, les Parts Sociales A4 et les Parts Sociales A5, les «Parts Sociales de Catégorie A» et chacune étant une «Série de Catégorie A»);

(b) quarante (40) parts sociales de catégorie B, divisées comme suit:

(i) dix (10) parts sociales de catégorie B série un (1) (les «Parts Sociales B1»);

(ii) dix (10) parts sociales de catégorie B série deux (2) (les «Parts Sociales B2»);

(iii) dix (10) parts sociales de catégorie B série trois (3) (les «Parts Sociales B3»);

(iv) dix (10) parts sociales de catégorie B série quatre (4) (les «Parts Sociales B4») et ensemble avec les Parts Sociales B1, les Parts Sociales B2, les Parts Sociales B3, les «Parts Sociales de Catégorie B», chacune étant une «Série de Catégorie B»);

Toutes ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GPB 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par annulation d'une Série de Catégorie A ou une Série de Catégorie B (chacune, une «Série»), en totalité mais non en partie, consistant en un rachat et en l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de la Série concernée, tel que déterminé par le conseil de gérance au fil du temps.

6.6 Les Parts Sociales devront être rachetées dans l'ordre alphabétique inverse, en commençant par les Parts Sociales A6 et/ou les Parts Sociales B4, respectivement.

6.7 Les Séries suivantes ne pourront être rachetées qu'une fois que toutes les Parts Sociales de la Série précédente auront été intégralement rachetées. Chaque Série pouvant être rachetée selon les règles prévues au présent article 6, sera ci-après désignée comme suit: «Série de Parts Sociales Concernée» et respectivement, la «Série de Parts Sociales A Concernée» et la «Série de Parts Sociales B Concernée».

6.8 La Série de Parts Sociales Concernée devra être rachetée et annulée pour un prix total correspondant à la valeur de marché d'une telle Série, telle que définie à l'article 6.11 ci-dessous (le «Montant Total de l'Annulation»).

6.9 Dans le cas où le capital social serait réduit par le rachat et l'annulation d'une Série (dans l'ordre prévu à l'article 6.6), cette Série donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur participation dans cette Série, au Montant Disponible (tel que défini ci-dessous) et les détenteurs de Parts Sociales de la Série rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque Part Sociale de la Série de Parts Sociales Concernée qu'ils détiennent et qui a été annulée.

6.10 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation (tel que défini ci-dessous) par le nombre de Parts Sociales émises dans la Série de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

6.11 Le Montant Total de l'Annulation doit être un montant déterminé par le conseil de gérance sur la base de comptes intérimaires de la Société arrêtés à une date qui ne peut précéder de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la Série concernée. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Série correspondra au Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler) de la Série concernée au moment de l'annulation de ladite Série à moins que le conseil de gérance n'en décide autrement étant entendu toutefois que le Montant Total de l'Annulation ne doit jamais être plus élevé que le Montant Disponible (augmenté de la valeur nominale de chaque part sociale à annuler). Le conseil de gérance peut décider, lors de la détermination du Montant Total de l'Annulation, d'inclure ou d'exclure les primes d'émission ou primes assimilées librement distribuables en partie ou en totalité.

6.12 Le Montant Disponible, à l'égard de la Série de Parts Sociales Concernée, sera un montant égal au montant auquel cette Série, aurait eu droit si un montant égal au Montant Total Disponible aurait été distribué conformément à l'ordre de préférence prévu à l'article 20.7 au moment de l'annulation de cette Série, moins les montants auxquels la Série aurait eu droit, conformément à l'article 20.6.

6.13 Le Montant Total Disponible devra être calculée comme suit:

(i) Le montant total du bénéfice net de la Société (y compris le bénéfice reporté), dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales de la Série de Parts Sociales Concernée aurait eu droit aux distributions conformément aux Article 20 et/ou Article 21 des présents statuts;

Augmenté de:

(ii) toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant des primes d'émission ou primes assimilées et de la réduction de la réserve légale relatives à la Série de Parts Sociales Concernée à annuler; et

Diminué de:

(iii) toutes pertes (y compris les pertes reportées);

(iv) toutes sommes à porter en réserves non-distribuables, chaque fois tel qu'indiqué dans les comptes intérimaires concernés; et

(v) Tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont déjà pas venus réduire le BN (pour éviter toute ambiguïté, sans double comptage).

De sorte que: $MTD = (BN + B) - (P + RL + DL)$. Où: MD = Montant Total Disponible; BN = bénéfice net (y compris le bénéfice reporté); B = toute réserve librement distribuable, y compris, le cas échéant, le montant de la réduction de la prime d'émission et de la réduction de réserve légale relatives à la Série à annuler; P = toute perte (y compris les pertes reportées); RL = toute somme à porter en réserve(s) non-distribuable(s) conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts; DL = tous dividendes accumulés et impayés dans la mesure où ils ne sont pas déjà venus réduire le BN.

6.14 Une fois que les Parts Sociales de la Série Concernée auront été rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Aucun associé ne peut vendre, transférer, ou disposer autrement des parts sociales de la Société ou d'autres Shareholder Instruments (terme tel qu'utilisé dans les présents statuts, tel que défini dans un tout Pacte d'Associés) ou d'accorder toute sûreté dans tout Shareholder Instruments durant la période allant de la date de l'immatriculation de la Société au 31 décembre 2017 (la «Période d'Indisponibilité»), sauf dispositions prévues dans un Pacte d'Associés (le cas échéant).

7.4 Nonobstant la Période d'Indisponibilité, sous réserve des dispositions légales, un associé peut transférer ses actions à toute autre personne qui (i) est contrôlée, que ce soit directement ou indirectement, par cet associé, ou (ii) contrôle, directement ou indirectement, avec cet associé ou (iii) est sous le contrôle commun, que ce soit directement ou indirectement, avec cet associé (une «Filiale»), si et tant que les bénéficiaires effectifs ultimes restent les mêmes; au sens du présent article 7.4, le «contrôle», «contrôlé par» et «sous le contrôle commun avec» signifie la possession, que ce soit directe ou indirecte, du pouvoir de direction ou du pouvoir de diriger la direction de la gestion et des politiques d'une personne, que ce soit par la propriété de titre bénéficiant du droit de vote, par contrat ou autrement.

7.5 Après la Période d'Indisponibilité, les parts sociales peuvent seulement être transférées conformément aux dispositions du Pacte d'Associés (le cas échéant) et en conformité avec quelconque droits de cession conjointe ou cession forcée contenus dans le Pacte d'Associés (le cas échéant).

7.6 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre restriction contenue dans tout Pacte d'Associés.

7.7 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés, au moins une assemblée générale des Associés devra être tenue dans les six (6) mois de la fin de chaque exercice social à Luxembourg, au siège social de la Société ou à une autre place, tel que spécifié dans la lettre de convocation de l'assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts, la Loi ou le Pacte d'Associés (le cas échéant) les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

10.3 Afin d'être valablement adoptés, les décisions ci-dessous requièrent le consentement unanime des associés:

- (a) Toute modification des statuts;
- (b) L'émission de nouvelles parts sociales ou toute autre altération du capital social ainsi que la modification de tous droits qui y sont attachés;
- (c) L'émission, l'allocation, le remboursement, l'achat ou l'octroi de toute option ou droit de souscription ou de conversion de tout titre en parts sociales ou d'autres instruments financiers, le remboursement ou l'achat de toutes parts sociales de la Société ou la réduction, subdivision, consolidation, redénomination ou autre altération du capital social quel que soit les moyens, hormis ceux autorisés dans le Pacte d'Associés (le cas échéant).
- (d) Tout changement matériel dans la nature des affaires de la Société, (incluant l'acquisition ou l'investissement dans d'autres sociétés ou affaires ou la constitution d'une filiale);
- (e) Changement des auditeurs de la Société ou de son exercice social;
- (f) Changement des termes des Loan Notes (tels que définis dans le Pacte d'Associés);
- (g) Tout changement dans la structure des entreprises (notamment, fusion, scission, etc);
- (h) L'ouverture de toute procédure d'insolvabilité de la Société ou procédures similaires (excepté lorsque l'ouverture d'une telle procédure est requise par la loi d'une juridiction); et
- (i) La cessation de la Société (par le biais d'une clôture, liquidation ou autre).

D. Gérance

Art. 11. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

11.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un (1) ou deux (2) Gérants de Catégorie A (les «Gérants A») et un (1) Gérant de Catégorie B (le «Gérant B») nommés sur proposition des associés, conformément au Pacte d'Associés (le cas échéant).

11.2 Le conseil de gérance devra élire un président parmi ses membres, ce dernier sera choisi parmi les Gérants A.

11.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

12.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, conformément aux dispositions du Pacte d'Associés (le cas échéant), qui détermine leur durée de leur mandat. Les gérants ne seront pas rémunérés pour leurs services de gérance.

12.2 Sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés (le cas échéant), les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 13. Vacance dans la fonction de gérance. Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé (sur proposition de(s) même (s) associé(s) qui avai(ent) proposé pour nomination, conformément à tout Pacte d'Associés, le gérant dont le poste est devenu vacant) par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 14. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

14.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président du conseil de gérance (ou, en son absence, du conseil de gérance). Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

14.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, (ou d'une autre période de notification tel que le conseil de gérance peut décider unanimement au fil du temps) spécifiant la date, l'heure, le lieu et l'objet de la réunion avec un ordre du jour détaillé et des supports matériels raisonnables pour permettre aux gérants de s'informer sur les sujets traités, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

14.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 15. Conduite des réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance peut désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

15.2 Le président du conseil de gérance, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre Gérant A comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

15.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

15.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

15.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants (incluant au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B) est présente ou représenté à une réunion du conseil de gérance. Si lors d'une première réunion, le quorum nécessaire n'est pas réuni, une seconde réunion du conseil sera convoquée en vue de délibérer sur le même ordre du jour à ce moment ou à un autre moment décidé par le président (ou en son absence, le conseil de gérance), notifié au minimum 24 heures avant (ou une période de notification décidé unanimement par les membres du board au fil du temps) et pourra délibérer si au moins un (1) membre du conseil de gérance est soit présent ou représenté (indifféremment de la présence de Gérants A ou Gérants B).

15.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil, hormis les décisions prévues à l'article 15.9 ci-dessous, requérant l'approbation unanime de tous les gérants présents ou représentés, et hormis les décisions prévues à l'article 10.3, où le conseil de gérance requerra l'approbation unanime de tous les associés avant de prendre une quelconque décision sur le sujet concerné, dans la mesure où cette décision relèvera de la compétence du conseil de gérance.

15.7 Le président du conseil de gérance ne dispose pas d'une voix prépondérante.

15.8 Une résolution écrite du conseil de gérance signée par tous les gérants sera valide et effective de la même manière que si elle avait été prise en réunion du conseil de gérance dûment convoqué et tenue, elle peut consister en plusieurs documents en la forme souhaitée, chacun signé par un ou plusieurs gérants, avec la de telles résolutions écrites doivent être signées par tous les gérants afin d'être valides et signées en majorité au Luxembourg La date des décisions sera celle de la dernière signature.

15.9 Les décisions ci-dessous requièrent le consentement d'au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B:

(a) Décisions relatives aux décisions identifiées dans tout Pacte d'Associés comme nécessitant le consentement d'au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B;

(b) L'approbation du plan d'affaires d'un actif immobilier détenu au fil du temps par la Société ou dans lequel la Société a un intérêt économique (une «Propriété» et le «Business Plan»);

(c) Décisions relatives aux transactions concernant les personnes liées ou aux transactions dont les modalités et conditions ne sont pas aux conditions normales de marché, à tout moment avec une valeur supérieure à cinq mille livre sterling (GBP 5.000);

(d) Toute décision majeure relative à une Propriété (incluant l'acquisition, le refinancement et la vente des Propriétés) n'étant ni en incluse ni en ligne avec le Business Plan, sauf les décisions relatives à la performance des travaux ou le changement d'affectation ou la rénovation des Propriétés;

(e) Les décisions relatives aux salariés (nomination et révocation);

(f) Toute décision qui entraînerait des dépenses matérielles ou les questions de responsabilités relatives au capital social lorsque ceci est (i) raisonnablement requis dans le cours normal de l'activité ou (ii) lié au paragraphe (d) ci-dessus ou (iii) inclus dans le Business Plan;

(g) Conclure un contrat ou un accord matériel, hormis lorsque celui-ci est (i) raisonnablement requis dans le cours normal de l'activité, ou (ii) lié au paragraphe (d) ci-dessus ou (iii) inclus dans le Business Plan;

(h) Donner un avis de résiliation ou changer matériellement tout accord, contrat ou transaction matériel dans la nature de l'activité de la Société excepté lorsque celui-ci est (i) raisonnablement requis dans le cours normal de l'activité ou (ii) lié à (d) au-dessus ou (iii) inclus dans le Business Plan ou (iv) tel que prévu dans le Pacte d'Associés (le cas échéant);

(i) Donner des garanties, indemnités ou sûretés relatives aux obligations de toute autre personne hormis lorsque cela est (i) raisonnablement requis dans le cours normal de la poursuite des activités ou (ii) lié au paragraphe (d) ci-dessus ou (iii) inclus dans le Business Plan;

(j) Commencer, transiger ou compromettre toute procédure de résolution de litige, judiciaire ou arbitrale hormis lorsque ceci est (i) raisonnablement requis dans le cours normal de l'activité ou (ii) lié au paragraphe (d) ci-dessus;

(k) Créer ou allouer pour subvenir à tout Encumbrance (tel que défini dans un quelconque Pacte d'Associés) concernant les actifs sauf ceux prévus dans le Business Plan;

(l) Prêter de l'argent ou garantir des crédits hormis ceux (i) raisonnablement requis dans le cours normal de l'activité ou ceux (ii) liés au paragraphe (d) ci-dessus ou (iii) inclus dans le Business Plan;

(m) Opérer un changement matériel dans la politique comptable et les principes adoptés par la Société dans la préparation de ses comptes;

(n) Affacturer ou céder l'une quelconque de ses dette; et

(o) Décisions relatives à l'extension de la date des Loan Notes (tels que définis dans un quelconque Pacte d'Associés) au-delà du 31 décembre 2024.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, (le cas échéant), ou conjointement par un (1) Gérant A et un (1) Gérant B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront signés par le président, (ou, en son absence, par le président temporaire) ou conjointement par un (1) Gérant A et un (1) Gérant B.

Art. 17. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants, soit deux (2) Gérants A, soit un (1) Gérant A ou un (1) Gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 18. Commissaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

18.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

18.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

18.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

18.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

18.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 20. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

20.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

20.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

20.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

20.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

20.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

20.6 En cas de distribution, des dividendes préférentiels devront d'abord être distribués au(x) détenteur (s) de Parts Sociales dans chaque Série, répartis comme suit:

(i) Les Parts Sociales A1 et les Parts Sociales B1 autorisent leur détenteurs, au paiement, pro rata, d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales A1 et les Parts Sociales B1 émises par la Société;

(ii) Les Parts Sociales de Série A2 et les Parts Sociales B2 autorisent leur détenteurs au paiement, pro rata, d'un dividende préférentiel de zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale des Parts Sociales A2 et B2 émises par la Société;

(iii) Les Parts Sociales A3 et les Parts Sociales B3 autorisent leur détenteurs, pro rata, au paiement d'un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales A3 et les Parts Sociales B3 émises par la Société;

(iv) Les Parts Sociales A4 et les Parts Sociales B4 autorisent leur détenteurs, pro rata, au paiement de dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales A4 et des Parts Sociales B4 émises par la Société

(v) Les Parts Sociales A5 autorisent leur détenteurs, pro rata, au paiement de dividende préférentiel représentant zéro virgule quinze pour cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A5 émises par la Société; et

(vi) Les Parts Sociales A6 autorisent leur détenteurs, pro rata, au paiement de dividende préférentiel représentant zéro virgule dix pour cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A6 émises par la Société.

Cela tout au long de leur existence.

20.7 Les distributions restantes après le paiement des dividendes préférentiels prévus à l'article 20.6 seront allouées aux Séries de Parts Sociales Concernées, comme suit:

(i) premièrement, cent pour cent (100%) aux détenteur(s) de la Série de Parts Sociales A Concernée, pro rata, jusqu'à chaque détenteur du Shareholder Instruments tel que spécifié dans le Pacte d'Associés (le cas échéant) a reçu un rendement sur ses Shareholder Instruments égal à (i) toute ses investissements de capital et de dette dans la Société; et (ii) neuf pour cent (9%) d'IRR cumulatif sur ses Shareholder Instruments;

(ii) deuxièmement:

(a) Vingt pour cent (20%) aux détenteur(s) de la Série de Parts Sociales B Concernées, pro rata; et

(b) Quatre-vingt pour cent (80%) aux détenteur(s) de la Série de Parts Sociales B Concernées, pro rata, Jusqu'à chaque détenteur concerné de la Série de Parts Sociales A Concernées ont reçus un rendement sur ses Shareholder Instruments égal à (i) tous ses investissements de capital et de dette dans la Société; et (ii) vingt pour cent (20%) d'IRR cumulatif sur ses Shareholder Instruments; et

(iii) troisièmement (en ce qui concerne les distributions représentant un IRR cumulatif plus élevé que vingt pour cent (20%) sur ses Shareholder Instruments);

(a) Trente pour cent (30%) aux détenteur(s) de la Série de Parts Sociales B Concernée, pro rata; et

(b) Soixante-dix pour cent (70%) aux détenteurs de la Série de Parts Sociales A Concernée, pro rata.

Pour les besoins de cet article 20.7, la computation de «l'IRR» devra être exécutée conformément au Pacte d'Associés (le cas échéant), et tout calcul nécessaire aux distributions en conformité avec cet article 20.7 devra être basé sur les dispositions du Pacte d'Associés (le cas échéant) dans le cas d'une quelconque incohérence entre les statuts et le Pacte d'Associés (le cas échéant), le Pacte d'associés (le cas échéant) prévaudra entre les associés.

20.8 Afin d'éviter une quelconque incertitude, les associés peuvent, dans le Pacte d'Associés (le cas échéant), s'écarter des distributions au pro rata prévus à l'article 20.7, dans le cas où un ou plusieurs associés procèdent à une augmentation des comptes de prime d'émission de la Société excédant sa participation au pro rata dans la Série de Parts Sociales A Concernées.

Art. 21. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

21.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués et conformément aux dispositions de l'article 20 des présents statuts. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

21.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts conformément aux dispositions de l'Article 20.

G. Liquidation

Art. 22. Liquidation.

22.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

22.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés conformément aux dispositions de l'article 20 des présents statuts.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi et le Pacte d'Associés (le cas échéant).

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés décide de reclassifier les gérants de la Société, comme suit:

- Mr Gianmaria Lombardo, résidant professionnellement au 11 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, sera désormais désigné comme gérant de catégorie A;

- Mr Andrea Lizzio, résidant professionnellement au 11 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sera désormais désigné comme gérant de catégorie A; et

- Mr Mark Beckett, résidant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, sera désormais désigné comme gérant de catégorie B.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 juillet 2015. Relation: EAC/2015/16275. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015120586/1018.

(150129726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2015.